

Louhossoa



Luhuso

Conseil du 11 septembre 2014

Tél : 0559933092 Fax 0559933498
Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique ROUX Laurent, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène : Conseillers.

Excusés : OLHAGARAY Michel

Secrétaire : SAINT PIERRE Marie claire

Objet : désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2011, il a été créé entre la Communauté de communes Errobi et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge, appelée Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sa composition fixée délibération du Conseil communautaire en date du 11 mars 2011, est la suivante :

- 1 représentant par commune ;
- 1 représentant supplémentaire pour les communes à partir de 4 000habitants et par tranche de 4 000 habitants ;
- Désignation pour chaque délégué titulaire membre de la CLECT d'un délégué suppléant.

Le rôle de la CLECT, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'établissement public de coopération intercommunale correspondant aux compétences qui lui sont dévolues par les communes.

Suite aux élections locales de mars 2014, le Maire informe l'assemblée de la nécessité de recomposer cette commission pour le nouveau mandat dans la mesure où la durée du mandat des commissaires désignés en 2011 est expirée.

Vu les règles de compositions de la CLECT, la commune de LOUHOSOA doit désigner un représentant élu comme membre titulaire et un représentant élu comme membre suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne au sein de la CLECT :

- SAPARRART Bertrand : Membre titulaire
- HARRIET Jean Pierre : Membre suppléant

Pour copie conforme

Louhossoa, le 12 septembre 2014

Le Maire,

Jean Pierre HARRIET

